



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2025, à 19 h, à la Mairie située au 81 rue Saint-Isidore à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2025-04-095

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Travaux d'urgence – Conduite de refoulement à la station Vézina
3. VARIA
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2025-04-096

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. Travaux d'urgence – Conduite de refoulement à la station Vézina

Considérant la fuite détectée sur la conduite de refoulement entre la poste de pompage Vézina et la station de la rue Henri le 10 avril dernier;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025

Considérant les offres de services d'Asphalte Latendresse inc. et Brébeuf Mécanique de Procédé pour voir aux travaux correctifs.

2025-04-097

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la direction générale à mandater, selon le meilleur scénario suite au passage de la caméra dans la conduite, pour procéder à la réparation de la conduite de refoulement, soit :

- Par excavation au coût d'environ 60 000 \$ plus taxes, Latendresse Asphalte inc.;
- Par gainage de la conduite au coût d'environ 27 000 \$ plus taxes, Brébeuf Mécanique de Procédé.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-721**, financée par la TECQ 2024-2028, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 3. VARIA

Aucun sujet.

~~~~~

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 07, l'ordre du jour est épuisé.

2025-04-098

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée